



**POSTES OFFERTS AUX CONCOURS 2024
DE RECRUTEMENT DES CONSERVATEURS
ET CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE**

Spécialités	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNES		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	
Archéologie	4	2	1	1	8
Archives	8 ⁽¹⁾	3	2 ⁽²⁾	1	14
Monuments historiques et inventaire	3	2	1	1	7
Musées	5 ⁽³⁾	5	2	3	15
Patrimoine scientifique, technique et naturel	1 ⁽⁴⁾	2	aucun poste	1	4
Total	21	14	6	7	48

(1) dont 2 postes pour le ministère des armées & 1 poste pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères

(2) dont 1 poste pour le ministère des armées

(3) dont 1 poste pour le ministère des armées

(4) poste pour le ministère des armées

Sources :

Arrêté du 19 mars 2024 fixant les spécialités ouvertes et le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs du patrimoine ouverts au titre de l'année 2024 (JO du 21 mars 2024).

Arrêté du 5 mars 2024 fixant le nombre de postes ouverts aux concours (un concours externe, un concours interne) pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2024) (JO du 8 mars 2024).